

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU LUNDI 23 JANVIER 2023

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la ville de Clermont, tenue à l'hôtel de ville de Clermont, le lundi 23 janvier 2023 à 19 h.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET CONSTATATION DU QUORUM

Le conseil municipal de la Ville de Clermont siège en séance extraordinaire ce lundi 23 janvier 2023 à l'hôtel de ville.

Sont présents à cette rencontre :

Monsieur Rémy Guay, conseiller
Monsieur François Bergeron, conseiller
Monsieur André Bilodeau, conseiller
Madame Josée Asselin, conseillère
Madame Solange Lapointe, conseillère
Monsieur Bernard Harvey, conseiller

Sous la présidence de monsieur le maire Luc Cauchon

Est également présente :

Madame France D'Amour, directrice générale.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR RÉSOLUTION N° 12594-01-23

Les membres du conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour adressé précédemment.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉMY GUAY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE l'avis de convocation ainsi que l'ordre du jour transmis soient adoptés.

1. Ouverture de l'assemblée et constatation du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation des procès-verbaux
4. Appel d'offres et soumissions
 - 4.1. Demande de paiement n° 2 à Construction Éclair pour les travaux de rénovation du 50 rue Lapointe
5. Administration, finances et ressources humaines
 - 5.1. Modification à la résolution n° 12563-12-22 – rachat du lot 3 256 953 par la Ville de Clermont
6. Travaux publics
7. Urbanisme et environnement
 - 7.1. Nomination des membres du comité consultatif d'urbanisme
8. Sécurité publique
9. Loisirs et culture
10. Avis de motion et règlements
 - 10.1 Adoption du règlement VC-394-23-18 amendant le règlement déterminant le taux des taxes imposées pour l'année budgétaire 2023
11. Comptes
12. Divers et période de questions
13. Levée de l'assemblée

3. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

4. APPEL D'OFFRES – SOUMISSIONS ET CONTRATS

**4.1. DEMANDE DE PAIEMENT N° 2 À CONSTRUCTION ÉCLAIR POUR LES TRAVAUX DE RÉNOVATION DU 50 RUE LAPOINTE
RÉSOLUTION N° 12595-01-23**

ATTENDU QUE par sa résolution n° 12515-10-22, la Ville de Clermont octroyait le contrat pour les travaux de rénovation du 50 rue Lapointe à Construction Éclair ;

ATTENDU l'avancement des travaux et la recommandation du paiement n° 2 du directeur des travaux publics et de l'architecte au dossier ;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ANDRÉ BILODEAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de procéder au versement de la demande de paiement n° 2 à Construction Éclair au montant de 80 999,09 \$ taxes incluses.

QUE la présente résolution soit adressée à Construction Éclair.

5. ADMINISTRATION, FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES

**5.1 MODIFICATION À LA RÉSOLUTION N° 12563-12-22 – RACHAT DU LOT 3 256 953 PAR LA VILLE DE CLERMONT
RÉSOLUTION N° 12596-01-23**

CONSIDÉRANT la résolution n° 12563-12-22 autorisant la Ville de Clermont de racheter le lot 3 256 953 à Gestion Blackwraith ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SOLANGE LAPOINTE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DE modifier la résolution n° 12563-12-22 afin d'autoriser le maire ou le maire suppléant et la directrice générale à signer tout document afférent à cette transaction ;

QUE la présente résolution soit adressée à la notaire Lise Robitaille.

6. TRAVAUX PUBLICS

7. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

**7.1. NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME
RÉSOLUTION N° 12597-01-23**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté le règlement n° 360-91 constituant un comité d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 8 du règlement n° 360-91 prévoit la nomination des membres du comité pour un mandat de deux ans par le conseil municipal ;

CONSIDÉRANT ÉGALEMENT QUE l'article 12 du règlement n° 360-91 prévoit la nomination du président du comité d'urbanisme par le conseil municipal ;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD HARVEY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE :

- Madame Camille Girard et messieurs Germain Gaudreault et Mario Néron soient nommés membres du comité d'urbanisme aux sièges numéro 1, 3 et 5 pour un mandat de 2 ans, soit du 1^{er} février 2023 au 31 décembre 2024 ;
- Madame Josée Asselin soit nommée présidente du comité d'urbanisme de la Ville de Clermont pour la période du 1^{er} février 2022 au 31 décembre 2023 ;
- Monsieur André Bilodeau demeure membre du comité d'urbanisme, aux sièges numéro 2 et 4 pour un mandat de 2 ans, soit du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2023, nommé par résolution n° 12294-12-21 ;

QUE la présente résolution soit adressée à l'inspecteur municipal, monsieur Julien Lavoie.

8. SÉCURITÉ INCENDIE

9. LOISIRS, CULTURE ET TOURISME

10. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

10.1. ADOPTION DU RÈGLEMENT VC-394-23-18 AMENDANT LE RÈGLEMENT DÉTERMINANT LE TAUX DES TAXES IMPOSÉES POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2023 RÉSOLUTION N° 12598-01-23

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Clermont est régie par les dispositions de la *Loi sur les cités et villes* du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE le budget de l'année 2023 de la Ville de Clermont prévoit des revenus provenant d'une taxe sur les biens-fonds de cette ville, d'une compensation monétaire pour les services municipaux ;

CONSIDÉRANT QU'à la séance du 12 décembre 2022 un avis de motion de la présentation du règlement VC-394-23-18 amendant le règlement déterminant le taux des taxes imposées pour l'année budgétaire 2023 a été donné par monsieur Rémy Guay, qu'un projet de règlement a été déposé et qu'il a été mentionné que le projet de règlement était disponible sur demande ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉMY GUAY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter le règlement n° VC-394-23-18.

Des copies du règlement sont disponibles sur demande.

11. COMPTES

12. DIVERS

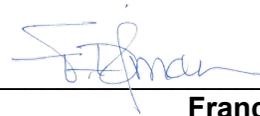
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU LUNDI 23 JANVIER 2023

**13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE
RÉSOLUTION N° 12599-01-23**

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER FRANÇOIS BERGERON
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE l'assemblée soit levée à 19 h 27.**



**Luc Cauchon
Maire**



**France D'Amour
Directrice générale**

VRAIE COPIE CERTIFIÉE



**France D'Amour
Directrice générale**